



Activité Municipale d'Escalade

(du CE1 à la 6^{ème})



Enfant hors commune ou non scolarisé à ARES : Pour l'activité escalade remplir la fiche
« inscription escalade hors commune » téléchargeable que le site internet
www.ville-ares.fr

Route du Temple – 33 740 ARES
Renseignements : Espace famille 05.56.60.18.69

aps-clsh@ville-ares.fr

www.ville-ares.fr

INSCRIPTION ESCALADE 2020 2021

Les enfants scolarisés ou domiciliés à Arès sont prioritaires. Groupes de 10 enfants.

- Le vendredi de 17h à 18h : les enfants scolarisés à Arès sont pris en charge par les animateurs dans l'enceinte de l'école dès la sortie des classes à 16h30. Les parents doivent venir chercher les enfants à 18h précises. Les enfants fréquentant l'accueil périscolaire y seront accompagnés par un animateur.

- Le mercredi : RDV directement à la salle des sports. (5 séances d'une heure entre 10h et 12h15 et 14h00 et 17h30)

Pour des raisons de sécurité, toute absence devra être signalée à l'animateur Christophe MAGUER, au plus tard le jour de l'activité au 06 73 68 61 06.

Prévoir une paire de chaussures de sport propres (obligatoire).

Cotisation annuelle : 20 euros puis 5 euros par enfant supplémentaire de la même famille. Tarification applicable à partir de deux enfants inscrits à la même activité

REPRISE DES ACTIVITÉS : LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020

Inscription enregistrée par ordre d'arrivée et validée en fonction des disponibilités.

NOM DE L'ENFANT : Prénom :

DATE DE NAISSANCE : Classe en sept 2020 (niveau):

ESCALADE

L'animateur vous contactera au cours de la 1^{ère} quinzaine du mois de septembre et vous indiquera le jour et le créneau horaire attribué.

Les groupes sont constitués en fonction de l'âge et du niveau de pratique de l'enfant.

Représentant légal 1 : Père Mère Tuteur

Nom, Prénom : 

Représentant légal 2 : Père Mère Tuteur

Nom, Prénom : 

Difficultés particulières de santé ou recommandations utiles :

.....

.....